

LE MICRO-CRÉDIT

Centre communal d'action sociale



A QUOI SERT-IL ?

Le micro-crédit peut vous aider à **financer un projet** (achat d'une voiture, de mobilier, d'électroménager, formation...).

Il ne permet pas de financer une création d'entreprise.

Son montant peut varier de 300 à 8 000 euros.

POUR QUI ?

- Les **personnes résidant à Angers** depuis au moins 3 mois,
- **Sous condition de ressources** : selon le quotient d'éligibilité fixé par le règlement de l'aide sociale facultative du CCAS.

QUELLE DÉMARCHE ?

- **Présentez-vous au CCAS muni de :**
 - votre carte d'identité ;
 - ou de votre passeport ;
 - ou de votre titre de séjour en cours de validité.
- **Une première évaluation de votre dossier, vous indiquera si vous pouvez entrer dans le dispositif.**

QUELLES SUITES ?

- Des **rendez-vous** vous seront proposés afin d'instruire votre dossier et une liste de documents à fournir vous sera remise.
- Le **CCAS et la banque** étudieront si le micro-crédit peut vous être accordé.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 13h et de 14h à 17h30

Le jeudi de 11h à 13h
et de 14h à 17h30.

Centre communal d'action sociale

Boulevard de la Résistance-
et-de-la-Déportation

BP 80011 - 49020 Angers cedex 02

Tram : Ligne A et C / arrêt Hôtel-de-ville

Bus : 1, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11 / arrêt Hôtel de ville